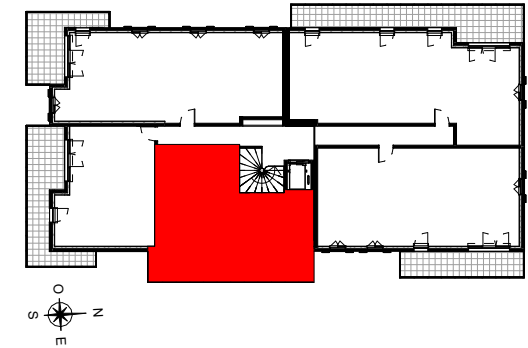
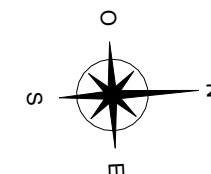




Etage : R+1

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement.

Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles.

Les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-31 du Code de la construction et de l'habitation dans la limite d'un seuil de 5%.

Les retombées, soffite, faux plafonds, canalisation, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.

Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.

L'équipement électroménager et mobilier hors marché sont représentés en pointillés à titre indicatif.

Les aménagements des terrasses, balcons et loggias sont représentés à titre indicatif, ils ne sont pas fournis avec le logement.

Finitions des terrasses et loggias : se reporter aux notices descriptives.

Hauteur sous plafond des pièces sans mention particulière 2,50m.

